



Endurance le contexte international

Dans le contexte actuel de l'Endurance Equestre Internationale, la Fédération Française d'Équitation est porteuse de propositions, en particulier sur une stricte application du règlement FEI et le respect de la santé du cheval.

Une stricte application du règlement

Une application stricte du règlement de la FEI doit permettre déjà une plus grande rigueur et transparence dans les résultats.

Le respect par l'ensemble du jury et l'application rigoureuse du règlement devrait améliorer sensiblement l'éthique de l'endurance.

Les conflits d'intérêt entre cavaliers, propriétaires et membres du jury doivent être pris en compte par le président du jury. La seule règle de nationalité n'est pas suffisante pour rendre les décisions équitables, il faut également prendre en compte l'aspect employeur/employé.

Le président du jury doit veiller à ce que le Juge étranger et le vétérinaire étranger établissent des rapports circonstanciés à la FEI sans aucune omission pour signaler toutes les irrégularités constatées pendant le déroulement de l'épreuve. Ce rapport doit être obligatoirement envoyé par lettre recommandée avec accusé de réception à la FEI.

Les préconisations particulières des organisateurs sur les programmes FEI concernant la sécurité, le déroulement des épreuves, le welfare des chevaux doivent avoir force réglementaire dès le moment où le programme a été validé par la FEI.

Il faut une meilleure formation et un meilleur suivi de tous les officiels.

Rotation chaque année des équipes d'officiels, pour une même épreuve, afin d'éviter des conflits d'intérêt.

Contrôler et sanctionner les assistances sauvages sur les pistes. Des solutions sont à étudier : interdire l'utilisation de bouteilles (prévoir des bacs d'eaux organisateurs sur les points d'assistances), interdire l'assistance sur piste (uniquement des points d'eaux organisateurs gérés par des bénévoles)...

Des évolutions du règlement international

Malgré les dispositions qui peuvent figurer dans les programmes des épreuves il apparaît important de les voir intégrer dans le règlement spécifique de la discipline, notamment sur l'organisation des aires de grooming et de repos.

L'aire de grooming :

- doit être définie en superficie pour chaque cheval et l'emplacement tiré au sort individuellement ou par pays ;
- chaque cheval doit être accompagné de 4 personnes maximum revêtu d'un signe distinctif (chasuble) qui est retiré dès que le cheval est éliminé (*prévu règlement 2014 mais avec 5 grooms pouvant être modifié par le TD*)
- doit être contrôlé par un steward à l'entrée pour vérifier les flux dans l'aire de grooming ;
- une surveillance accrue de cette aire est importante.
- Clôturer l'aire de grooming pour que les entrées puissent être contrôlées plus aisément.

L'aire de vet-gate :

- son entrée doit être contrôlée et le système informatique doit être en mesure de neutraliser le temps entre l'entrée dans l'aire de vet-gate et le contrôle cardiaque ;
- le contrôle cardiaque doit être visible de tous (affichage en bout de ligne).

L'aire de repos :

- la superficie disponible pour chaque cheval doit être précisée et tirée au sort individuellement ou par pays ;



Endurance le contexte international

- ces espaces doivent être accessibles à tout moment par le ou les stewards et les chevaux visibles à tout moment dans leur intégralité (tentes fermées uniquement sur un côté, stewards présents en continu sur l'aire de repos, interdire l'accès aux caméras, photographes, contrôler et limiter le nombre de propriétaires pouvant entrer sur l'aire de repos.)

Contrôle sur la piste à des points stratégiques afin de contrôler que des cavaliers ne coupent pas.

Définir et contrôler les personnes pouvant accéder aux écuries, le contrôle devant être effectué de façon très stricte.

Un contrôle par un « superviseur » sur les épreuves les plus importantes.

Respect de la santé du cheval

Au delà des contrôles anti dopage classique le respect de la santé du cheval peut passer par des évolutions notables dans ces contrôles.

Un contrôle longitudinal, au même titre que les sportifs inscrits sur les listes SHN pourrait permettre de suivre les évolutions de certains paramètres physiologiques du cheval. Ce livret étant contrôlé lors de la visite vétérinaire avant les épreuves des championnats du monde, continentaux et JEM.

Des évolutions dans le contrôle des chevaux

Des contrôles anti-dopage devraient pouvoir être effectués sur les lieux d'entraînement des chevaux dès l'inscription sur une liste nominative par une NF et faire l'objet de sanctions si un produit interdit est présent sans prescription.

Lors d'un accident entraînant le décès d'un cheval un contrôle post mortem est obligatoirement diligenté dont il faut définir le protocole exact et les sanctions.

Une recherche scientifique débouchant sur un protocole de détection des névrotomies chimiques doit être engagé rapidement.

Contrôle régulier et aléatoire des puces électroniques sur les chevaux le jour de la course.

Sur les Championnats, présence obligatoire des chevaux dans les écuries au moins 3 jours avant l'épreuve.

Propositions

Questions à poser lors de l'assemblée générale de la FEI lors du temps d'échange sur l'endurance :

- Demande des statistiques officielles concernant les accidents et éliminations métaboliques observés sur les épreuves FEI dans Monde et la répartition des accidents pour chaque Groupe de Nations FEI.